Envoyé en préfecture le 24/12/2024
Reçu en préfecture le 24/12/2024
Publié le
ID : 038-213801004-20241217-DEL_20241217_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Audrey BUISSON, Jerôme LOOSDREGT

Ont donné procuration : M. Karim DALIBEY à M. Pierre BARUZZI
M. Philippe Dalbon à Mme Stéphanei MENGOLLI
M. Sébastien PLISSON à M. Gérard MARTINEZ
Mme Marie-Claude CERANA à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Excusées : Mme Anne LAURENT
Mme Audrey MARRON
Mme Amina GHAFIR

Secrétaire de séance : Mme Martine PUGLISI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 13 décembre 2024	Vendredi 13 décembre 2024	Mardi 24 décembre 2024

4- Actualisation du tableau des emplois

Vu le code de la fonction publique,

Vu l'article L.313-1 du code de la fonction publique qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les mobilités et les recrutements,

Vu l'avis du comité social technique en date du mardi 10 décembre 2024,

Il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

Création de poste	Suppression de poste	Fonctions	Direction / Service
1 poste à TNC 20/35ème	1 poste à TNC 10,37/35ème	Animation périscolaire – accompagnement bus scolaire	Pôle enfance jeunesse

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- APPROUVE l'opération de création/suppression de poste telle que présentée dans le tableau ci-dessus,

- **PRÉCISE** que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Décision : Adoptée à l'unanimité

MAIRIE de LE CHEYLAS 38570 (Isère)